

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ANTOINE-LABELLE
MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf tenue à la salle du conseil située au 19, chemin de l'Église, le **mardi 10 août 2021, à 19 h**, ladite assemblée ayant été convoquée selon les dispositions du Code municipal.

Sont présents et forment quorum sous la présidence de la mairesse Danielle Ouimet :

Madame Caroline Huot	Conseillère	poste 1
Monsieur Pierre Métras	Conseiller	poste 2
Monsieur Jacques de Foy	Conseiller	poste 4
Monsieur Raymond Brazeau	Conseiller	poste 5
Monsieur Robert Dolembreux	Conseiller	poste 6

Le poste 3 est vacant.

Est également présente madame Sophie Dionne, directrice générale et secrétaire-trésorière qui agit également comme secrétaire d'assemblée et madame Cynthia Diotte, directrice générale adjointe.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La mairesse déclare la séance ouverte à 19 h 00.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution n° 245-08-2021
LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Raymond Brazeau appuyé par le conseiller Jacques de Foy et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'ordre du jour tel que présenté, à savoir :

01. OUVERTURE DE LA SÉANCE
02. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
03. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
 - 03.01 Procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juillet 2021
04. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 04.01 Registre des comptes à payer au 31 juillet 2021
 - 04.02 Registre des comptes à payer au 10 août 2021
 - 04.03 Registre des salaires du 4 juillet au 31 juillet 2021
 - 04.04 Rapport de la secrétaire-trésorière et directrice générale – délégation de compétence
 - 04.05 Changement d'administrateur – Registre des entreprises du Québec
 - 04.06 Résolution – Changement de signataire autorisé et d'administrateur
 - 04.07 Nomination de madame Cynthia Diotte au poste de directrice générale adjointe et coordonnatrice des Travaux publics et autorisation de signature du contrat
 - 04.08 Création et affichage d'un poste de Préposé(e) aux espaces verts, aux bâtiments et à la patinoire

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf

05. SÉCURITÉ PUBLIQUE
05.01 Démarche d'optimisation des services incendie
06. TRANSPORT
07. HYGIÈNE DU MILIEU
07.01 RIDL – Collectes supplémentaires 2022
07.02 Contrat de fourrière – Signature d'une entente avec le Centre canin le Refuge
08. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
08.01 Municipalisation du chemin des Pins
08.02 Accusé de réception d'une plainte et d'une demande d'accès aux documents d'un organisme public
08.03 Dépôt d'une demande d'exclusion de la zone agricole à la CPTAQ concernant le projet de camping du 35, chemin du Lac Mallonne
09. LOISIRS
09.01 Dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure
09.02 Dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour les sentiers et les sites de pratique d'activités de plein air
09.03 Dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme de contributions pour la sécurité nautique, composante de la Sécurité de navigation de plaisance
10. CULTURE
11. LACS ET ENVIRONNEMENT
11.01 Ensemencement de dorés jaunes – Année 2022
12. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS
12.01 Avis de motion et dépôt du premier projet de règlement numéro 374-2021 modifiant le règlement numéro 198-2000 relatif au zonage
12.02 Résolution fixant la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique de consultation relative au règlement numéro 374-2021 modifiant le règlement numéro 198-2000 relatif au zonage
12.03 Octroi d'un mandat d'accompagnement – Modification règlementaire du règlement 198-2000 relatif au zonage

ADOPTÉE

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Résolution n° 246-08-2021

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JUILLET 2021

Il est proposé par le conseiller Robert Dolembreux appuyé par la conseillère Caroline Huot et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juillet 2021 tenue à huis clos et par visioconférence.

ADOPTÉE

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Résolution n° 247-08-2021

REGISTRE DES COMPTES À PAYER AU 31 JUILLET 2021

Il est proposé par le conseiller Pierre Métras
appuyé par le conseiller Jacques de Foy
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter pour paiement le registre
des chèques suivants :

MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF			
REGISTRE DES COMPTES À PAYER			
AU 31 JUILLET 2021			
NO CHÈQUE	À	NO. CHÈQUE	TOTAL
M2100318			17 619,32 \$
P2100319	À	P2100320	11 528,87 \$
P2100321			238,00 \$
M2100322			402,41 \$
P2100323			614,85 \$
L2100324			188,56 \$
M2100325			826,63 \$
P2100326			614,85 \$
P2100327	À	P2100328	894,85 \$
M2100329	À	M2100335	36 560,68 \$
P2100336	À	P2100339	7 356,05 \$
P2100340	À	P2100341	754,85 \$
C2100342	À	C2100351	7 311,25 \$
L2100352	À	L2100368	19 623,20 \$
P2100369	À	P2100383	45 455,76 \$
TOTAL			149 990,13 \$

ADOPTÉE**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites sont projetées.

Signé à Lac-du-Cerf, 10 août 2021

Sophie Dionne, directrice générale et secrétaire-trésorière

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf

Résolution n° 248-08-2021

REGISTRE DES COMPTES À PAYER AU 10 AOÛT 2021

Il est proposé par le conseiller Raymond Brazeau appuyé par le conseiller Robert Dolembreux et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter pour paiement le registre des chèques suivants :

MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF			
REGISTRE DES COMPTES À PAYER			
AU 10 AOÛT 2021			
NO CHÈQUE	À	NO. CHÈQUE	TOTAL
M2100384	À	M2100386	3 407,55 \$
L2100387			293,88 \$
L2100388	À	L2100392	1 092,80 \$
P2100393			30,00 \$
TOTAL			4 824,23 \$

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites sont projetées.

Signé à Lac-du-Cerf, 10 août 2021

Sophie Dionne, directrice générale et secrétaire-trésorière

Résolution n° 249-08-2021

REGISTRE DES SALAIRES DU 4 JUILLET AU 31 JUILLET 2021

Il est proposé par la conseillère Caroline Huot appuyé par le conseiller Jacques de Foy et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le paiement du registre des chèques salaires pour la période du 4 juillet au 31 juillet 2021, totalisant 41 988.61\$ et représentant les chèques portant les numéros D2100264 à D2100306.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites sont projetées.

Signé à Lac-du-Cerf, 10 août 2021

Sophie Dionne, directrice générale et secrétaire-trésorière

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf

Résolution n° 250-08-2021**RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE - DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE**

Il est proposé par le conseiller Pierre Métras appuyé par le conseiller Robert Dolembreux et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le rapport des engagements de délégation de compétence de la directrice générale et secrétaire-trésorière :

MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF			
REGISTRE DES BONS DE COMMANDE			
DU 1ER AU 31 JUILLET 2021			
NO CHÈQUE	À	NO. CHÈQUE	TOTAL
ENB2100153			À VENIR
ENB2100175			103,47 \$
ENB2100178	À	ENB2100196	4 700,11 \$
TOTAL			4 803,58 \$

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites sont projetées.

Signé à Lac-du-Cerf, 10 août 2021

Sophie Dionne, directrice générale et secrétaire-trésorière

Résolution n° 251-08-2021**CHANGEMENT D'ADMINISTRATEUR – REGISTRE DES ENTREPRISES DU QUÉBEC**

CONSIDÉRANT la nomination de madame Sophie Dionne au poste de directrice générale et secrétaire-trésorière par la résolution 199-06-2021;

CONSIDÉRANT la nécessité d'effectuer le changement d'administrateur auprès du Registre des entreprises du Québec rapidement, et ce, afin de régulariser le statut de la municipalité de Lac-du-Cerf ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jacques de Foy appuyé par le conseiller Raymond Brazeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'entériner le changement d'administrateur auprès du Registre des entreprises du Québec effectuer en date du 2 août 2021 afin d'y ajouter madame Sophie Dionne, directrice générale et secrétaire-trésorière.

ADOPTÉE

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf

Résolution n° 252-08-2021

RÉSOLUTION – CHANGEMENT DE SIGNATAIRE AUTORISÉ ET D'ADMINISTRATEUR

CONSIDÉRANT la nomination de madame Sophie Dionne au poste de directrice générale et secrétaire-trésorière par la résolution 199-06-2021;

CONSIDÉRANT la nécessité d'effectuer de multiples changements de signataire et d'administrateur auprès des institutions avec lesquelles nous faisons affaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jacques de Foy appuyé par le conseiller Pierre Métras et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser madame Sophie Dionne, directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder à tout changement nécessaire afin de régulariser sa situation auprès des institutions avec lesquelles la municipalité de Lac-du-Cerf fait affaire.

ADOPTÉE

Résolution n° 253-08-2021

NOMINATION DE MADAME CYNTHIA DIOTTE AU POSTE DE DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE ET COORDONNATRICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT la volonté de la municipalité de Lac-du-Cerf d'effectuer une restructuration de son service des Travaux publics;

Il est proposé par la conseillère Caroline Huot appuyé par le conseiller Pierre Métras et résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer madame Cynthia Diotte au poste de directrice générale adjointe et coordonnatrice des Travaux publics;

Il est de plus résolu d'autoriser madame Sophie Dionne, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer le contrat de travail de madame Cynthia Diotte pour et au nom de la municipalité de Lac-du-Cerf.

ADOPTÉE

Résolution n° 254-08-2021

CRÉATION ET AFFICHAGE D'UN POSTE DE PRÉPOSÉ(E) AUX ESPACES VERTS, AUX BÂTIMENTS ET À LA PATINOIRE

Il est proposé par le conseiller Jacques de Foy appuyé par le conseiller Raymond Brazeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à la création et à l'affichage d'un poste de Préposé(e) aux espaces verts, aux bâtiments et à la patinoire, et ce, après la validation syndicale.

Il est de plus résolu d'afficher ledit poste sur le site de la Municipalité, sur sa page Facebook, ainsi que sur Québec municipal.

L'affichage du poste fait partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Résolution n° 255-08-2021

DÉMARCHE D'OPTIMISATION DES SERVICES INCENDIE

ATTENDU que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, avait octroyé une somme de 50 000 \$ dans le cadre du programme d'aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale à douze municipalités du secteur de la Lièvre de la MRC d'Antoine-Labelle, somme réservée à une démarche afin de maximiser leur service d'incendie sur l'ensemble de ce territoire;

ATTENDU que les 12 municipalités visées étaient Notre-Dame-du-Laus, Notre-Dame-de-Pontmain, Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles, Mont-Laurier, Ferme-Neuve, Mont-Saint-Michel, Sainte-Anne-du-Lac, Lac-Saint-Paul, Chute-Saint-Philippe, Lac-des-Écorces, Kiamika et Lac-du-Cerf;

ATTENDU qu'à ce stade-ci, seules les municipalités suivantes, soient Ferme-Neuve, Mont-Saint-Michel, Sainte-Anne-du-Lac, Lac-Saint-Paul et Chute-Saint-Philippe, veulent poursuivre une démarche d'optimisation de leur service;

ATTENDU que les autres municipalités pourront à leur gré refaire ultérieurement une demande au MAMH, advenant une autre démarche d'optimisation de leur service d'incendie sur leur territoire respectif;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Robert Dolembreux et appuyé par le conseiller Jacques de Foy et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de la municipalité de Lac-du-Cerf, de se retirer du projet et de permettre aux municipalités de Ferme-Neuve, Lac-Saint-Paul, Sainte-Anne-du-Lac, Mont-Saint-Michel et de Chute-Saint-Philippe d'utiliser le montant de 50 000 \$ octroyé par le MAMH, pour optimiser leur service d'incendie.

ADOPTÉE

TRANSPORT

HYGIÈNE DU MILIEU

Résolution n° 256-08-2021

RIDL – COLLECTES SUPPLÉMENTAIRES 2022

CONSIDÉRANT l'offre de collectes supplémentaires de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre pour l'année 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Raymond Brazeau appuyé par le conseiller Pierre Métras et résolu à l'unanimité des conseillers présents de ne pas demander de collectes supplémentaires pour l'année 2022.

ADOPTÉE

Résolution n° 257-08-2021

CONTRAT DE FOURRIÈRE – SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC LE CENTRE CANIN LE RÉFUGE

CONSIDÉRANT que la municipalité de Lac-du-Cerf n'a actuellement pas de contrat de fourrière pour la gestion des chiens et des chats errants et pour l'évaluation des chiens dangereux;

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf

CONSIDÉRANT l'offre de service reçue du Centre Canin le Refuge situé à Lac-Saguay pour le service de fourrière, l'évaluation des chiens dangereux, ainsi que le contrôle et les bons traitements envers les chiens et les chats du 1^{er} août 2021 au 31 juillet 2022

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Raymond Brazeau appuyé par la conseillère Caroline Huot et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le contrat de fourrière au Centre canin le Refuge selon les termes établis à l'entente, et ce, pour la période du 1^{er} août 2021 au 31 juillet 2022;

Il est également résolu de mandater la directrice générale madame Sophie Dionne à signer ladite entente pour et au nom de la Municipalité.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites sont projetées.

Signé à Lac-du-Cerf, 10 août 2021

Sophie Dionne, directrice générale et secrétaire-trésorière

URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

Résolution n° 258-08-2021

CHEMIN DES PINS – DEMANDE DE CESSION ET DE MUNICIPALISATION D'UNE SECTION DU CHEMIN DES PINS VISANT LES MATRICULES 8030-38-3591 ET 8031-35-8361

MADAME LA MAIRESSE DANIELLE OUMET AYANT DÉCLARÉ SES INTÉRÊTS SE RETIRE DE LA DISCUSSION. Il est 19 h 05.

CONSIDÉRANT la première demande de cession et de municipalisation concernant une section du chemin des Pins visant les matricules 8030-38-3591 et 8031-35-8361 déposée le 22 juin 2004, laquelle a été réitérée dans une lettre remise le 9 juin 2020 par monsieur Sylvain Caron;

CONSIDÉRANT que les exigences de la procédure de cession d'une rue privée édictée à l'article 8.2 du règlement 274-2010 relatif à la construction, à la cession et à la municipalisation des rues publiques ou privées et remplaçant les règlements 144-93 et 270-2009 ont été respectées;

CONSIDÉRANT les inspections effectuées sur le chemin des Pins les 21 mai 2020, 14 août 2020, 10 novembre 2020 et 7 mai 2021, ainsi que les corrections demandées afin d'assurer la conformité du chemin;

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité de voirie et de l'inspecteur en bâtiment et environnement;

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf

CONSIDÉRANT que l'article 4.1.2. du règlement 274-2010 relatif à la construction, à la cession et à la municipalisation des rues publiques ou privées et remplaçant les règlements 144-93 et 270-2009 autorise une pente jusqu'à 12 % pourvu que le tronçon concerné n'ait pas plus de 150 mètres de dénivelé à partir du sommet et qu'à deux endroits sur le plan de localisation une pente de 9.5 % est répertoriée sans que le dénivelé excède les 150 mètres autorisés;

CONSIDÉRANT que les propriétaires fonciers du chemin s'engagent à fournir un contrat notarié entre les parties et à céder ledit chemin pour la valeur d'un dollar (1,00 \$);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Raymond Brazeau appuyé par le conseiller Jacques de Foy et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la demande de cession et de municipalisation d'une section du chemin des Pins visant les matricules 8030-38-3591 et 8031-35-8361 déposée par monsieur Sylvain Caron;

Il est de plus résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le maire suppléant, monsieur Robert Dolembreux, et la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Sophie Dionne, à signer l'acte notarié, pour et au nom de la Municipalité de Lac-du-Cerf.

ADOPTÉE

Résolution n° 259-08-2021**ACCUSÉ DE RÉCEPTION D'UNE PLAINTE ET D'UNE DEMANDE D'ACCÈS AUX DOCUMENTS D'UN ORGANISME PUBLIC**

Il est proposé par le conseiller Robert Dolembreux appuyé par la conseillère Caroline Huot et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter pour dépôt la lettre reçue en date du 2 août 2021 ayant comme objet : *Changement de zonage et d'utilisation de terrain de l'entreprise opérant sous le nom « Domaine/Pourvoirie Larry Boismenu » au 15, ch. Boismenu, Lac-du-Cerf*, présentée à titre de plainte et de demande d'accès aux documents d'un organisme public.

ADOPTÉE

Résolution n° 260-08-2021**DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'EXCLUSION DE LA ZONE AGRICOLE À LA CPTAQ CONCERNANT LE PROJET DE CAMPING DU 35, CHEMIN DU LAC MALLONNE**

CONSIDÉRANT la demande pour l'utilisation d'un lot à une autre fin que l'agriculture déposée en date du 29 janvier 2021 auprès de la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) pour le projet d'aménagement d'un terrain de camping dans un îlot déstructuré situé au 35, chemin du lac Mallonne;

CONSIDÉRANT la réponse de la CPTAQ voulant qu'une demande d'exclusion de la zone agricole soit déposée;

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'une inspection le 28 juillet 2021, la présence non conforme, en vertu de l'article 5.3.2 du règlement 198-2000 relatif au zonage, de quatre roulottes sur les terrains du citoyen-demandeur, lesquelles sont aménagées de façon permanente avec blocs de béton et galerie :

5.3.2 Dispositions particulières

Les dispositions des paragraphes a) à f) s'appliquent à l'installation d'une roulotte autorisée par le présent alinéa.

a) Il est permis d'installer sur un terrain occupé par un bâtiment principal des classes d'usages résidentiels, une ou des roulottes selon les modalités suivantes :

- Un maximum d'une (1) roulotte pour une période maximale de trente (30) jours consécutifs une seule fois par année;
- Plus d'une (1) roulotte pour une période maximale de quatre (4) jours consécutifs une seule fois par année.

b) Il est permis d'entreposer une (1) seule roulotte sur un terrain occupé uniquement par un bâtiment principal des classes d'usages résidentiels lorsque le délai mentionné au paragraphe a) est écoulé en autant que les raccordements aux installations septiques, à l'électricité et au système d'approvisionnement en eau potable soient débranchés. L'entreposage est autorisé dans la cour arrière ou latérale d'une résidence pourvu qu'aucune personne n'y réside en aucun moment.

Toutefois sur un terrain riverain l'entreposage de la roulotte dans la cour arrière est interdit. L'entreposage est autorisé dans la cour avant en respectant les marges de recul relatives au bâtiment principal.

Il est interdit d'ajouter à une roulotte entreposée toute construction quelconque, tels que portique, véranda, chambrette, hangar, appentis, galerie, patio ou autre semblable, tout système d'alimentation en eau et électricité.

- c) Une roulotte doit respecter les marges de recul prescrites pour un bâtiment principal.
- d) Une roulotte ne doit pas donner lieu à la construction ou à l'aménagement d'installations permanentes sur le terrain tels un agrandissement, une galerie, un pavage, une remise, une plateforme, une chambre, une cuisine ou tout assemblage de même nature.
- e) Une roulotte autorisée conformément au premier alinéa doit être laissée sur ses propres roues, être immatriculée et être prête à être déplacée en tout temps.
- f) Une roulotte ne peut être transformée en chalet ni par un agrandissement ou une intégration au corps d'un chalet, résidence ou à tout autre bâtiment principal.

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf

CONSIDÉRANT qu'une lettre adressée au propriétaire des lieux a déjà été acheminée en juin 2020 afin de demander le retrait de trois roulottes non conformes;

CONSIDÉRANT la déficience de l'installation septique actuelle, la non-conformité des roulottes et le fait qu'elles sont installées sans permis, et ce, depuis plus de trente jours en contravention au règlement 198-2000 relatif au zonage;

CONSIDÉRANT le délai imparti pour le traitement de la nouvelle demande et l'incertitude quant à l'issue de celle-ci;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Robert Dolembreux,

appuyé par le conseiller Jacques de Foy

et résolu à l'unanimité des conseillers présents ce qui suit :

- Déposer une demande d'exclusion de la zone agricole pour le projet de camping du 35, chemin du lac Mallonne, tel que requis par la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) au coût de 311 \$, à la charge du citoyen-demandeur, et ce, s'il le souhaite toujours;
- Demander le retrait des quatre roulottes et de leurs installations permanentes (galerie, blocs de béton) dans un délai trente jours suivant la réception de la présente résolution.

ADOPTÉE

LOISIRS

Résolution n° 261-08-2021

DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INFRASTRUCTURES SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES DE PETITE ENVERGURE

CONSIDÉRANT le projet de développement du parc La Biche actuellement en cours;

CONSIDÉRANT l'aide financière présentement offerte par le ministère de L'Éducation et ministère de l'Enseignement supérieur (MEES) dans le cadre du Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure (PSISRPE);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Caroline Huot appuyé par le conseiller Raymond Brazeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser madame Cynthia Diotte, directrice générale adjointe ou madame Sophie Dionne, directrice générale et secrétaire-trésorière à déposer pour et au nom de la municipalité de Lac-du-Cerf, une demande d'aide financière auprès du ministère de L'Éducation et ministère de l'Enseignement supérieur (MEES) dans le cadre du Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure (PSISRPE).

ADOPTÉE

Résolution n° 262-08-2021

DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE CONTRIBUTIONS POUR LA SÉCURITÉ NAUTIQUE (PCSN)

CONSIDÉRANT l'aide financière présentement offerte par Transports Canada dans le cadre du Programme de contributions pour la sécurité nautique (PCSN) visant à promouvoir la sécurité de la navigation de plaisance;

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf

CONSIDÉRANT la volonté de la municipalité de Lac-du-Cerf de promouvoir la sécurité de la navigation de plaisance sur ces plans d'eau;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Raymond Brazeau appuyé par le conseiller Pierre Métras et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser madame Cynthia Diotte, directrice générale adjointe ou madame Sophie Dionne, directrice générale et secrétaire-trésorière à déposer pour et au nom de la municipalité de Lac-du-Cerf, une demande d'aide financière auprès de Transports Canada dans le cadre du Programme de contributions pour la sécurité nautique (PCSN) visant à promouvoir la sécurité de la navigation de plaisance.

ADOPTÉE

Résolution n° 263-08-2021**DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LES SENTIERS ET LES SITES DE PRATIQUE D'ACTIVITÉS DE PLEIN AIR**

CONSIDÉRANT la volonté de la municipalité de Lac-du-Cerf de développer son réseau de sentiers de vélo de montagne au parc du mont Limoges.

CONSIDÉRANT l'aide financière présentement offerte par le ministère de L'Éducation et ministère de l'Enseignement supérieur (MEES) dans le cadre du Programme d'aide financière pour les sentiers et les sites de pratique d'activités de plein air (PAFSSPA);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Caroline Huot appuyé par le conseiller Robert Dolembreux et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser madame Cynthia Diotte, directrice générale adjointe ou madame Sophie Dionne, directrice générale et secrétaire-trésorière à déposer pour et au nom de la municipalité de Lac-du-Cerf, une demande d'aide financière auprès du ministère de L'Éducation et ministère de l'Enseignement supérieur (MEES) dans le cadre du Programme d'aide financière pour les sentiers et les sites de pratique d'activités de plein air (PAFSSPA).

ADOPTÉE

CULTURE**LAC ET ENVIRONNEMENT****Résolution n° 264-08-2021****ENSEMENCEMENT DE DORÉS JAUNES – ANNÉE 2022**

CONSIDÉRANT la demande d'ensemencement faite à la Pisciculture de Ferme-Neuve dans laquelle la municipalité de Lac-du-Cerf a autorisé une quantité de 5 600 dorés jaunes d'une taille de 5 cm;

CONSIDÉRANT la quantité effectivement livrée, soit environ 2 500 dorés jaunes de taille inférieure à celle demandée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Robert Dolembreux appuyé par le conseiller Raymond Brazeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'acheminer une lettre aux propriétaires de la pisciculture de Ferme-Neuve afin de leur signifier notre insatisfaction quant à la qualité et à la quantité de dorés jaunes livrés;

Il est de plus résolu de demander des soumissions auprès d'autres pisciculteurs de la région et du Québec pour l'ensemencement du doré jaune dans les lacs de la municipalité de Lac-du-Cerf pour l'année 2022.

ADOPTÉE

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf

AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

Résolution n° 265-08-2021

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 374-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 198-2000 RELATIF AU ZONAGE

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller Pierre Métras qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le second projet de règlement numéro 374-2021 modifiant le règlement numéro 198-2000 relatif au zonage.

Le premier projet de ce règlement a été publié sur le site Web sous l'onglet ordre du jour et sous l'onglet Documentation-règlement afin que le public puisse en prendre connaissance avant ladite séance.

Il est également disponible pour consultation au bureau municipal situé au 19, chemin de l'Église, Lac-du-Cerf (Québec) J0W 1S1 du lundi au vendredi de 13 h à 16 h.

Une copie du premier projet est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

Résolution n° 266-08-2021

RÉSOLUTION FIXANT LA DATE, L'HEURE ET LE LIEU DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION RELATIVE AU RÈGLEMENT NUMÉRO 374-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 198-2000 RELATIF AU ZONAGE

ATTENDU l'avis de motion et le dépôt du premier projet de règlement numéro 374-2021 modifiant le règlement numéro 198-2000 relatif au zonage;

ATTENDU que conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU), une consultation publique sur les projets doit être tenue.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Métras appuyé par le conseiller Robert Dolembreux et résolu à l'unanimité de tenir une assemblée publique de consultation le 14 septembre 2021 à 18 h laquelle aura lieu au centre communautaire Gérald-Ouimet situé au 15, rue Émard.

Le premier projet de règlement peut être consulté au bureau municipal de la Municipalité situé au 19, rue de l'Église, du lundi au vendredi de 13 h à 16 h, ainsi que sur le site Internet de la Municipalité à www.lacducerf.ca ou une demande peut être adressée par courriel à taxation@lacducerf.ca.

ADOPTÉE

Résolution n° 267-08-2021

OCTROI D'UN MANDAT D'ACCOMPAGNEMENT POUR UNE MODIFICATION RÉGLEMENTAIRE

Il est proposé par le conseiller Raymond Brazeau appuyé par le conseiller Jacques de Foy et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer un mandat d'accompagnement au service de l'aménagement du territoire de la MRC d'Antoine-Labelle pour la modification réglementaire du règlement 198-2000 relatif au zonage.

ADOPTÉE

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf

PÉRIODE DE QUESTIONS

Résolution n° 268-08-2021 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Robert Dolembreux
appuyé par le conseiller Jacques de Foy
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever la séance. Il est 19 h 34.

ADOPTÉE

Danielle Ouimet
mairesse

Sophie Dionne
directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Danielle Ouimet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Danielle Ouimet
mairesse